

**2016\_CT2\_325**

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Syndicat Mixte Européen de l'Arbois - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2016**

Le 8 décembre 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif et Culturel à Simiane-Collongue, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 décembre 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Étaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian - BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CORNO Jean-François – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à PELLENC Roger – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à de BUSSCHERE Charlotte – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CANAL Jean-Louis donne pouvoir à RENAUDIN Michel – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – de SAINTDO Philippe donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – DEVESA Brigitte donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – GALLESE Alexandre donne pouvoir à BOUDON Jacques – GROSSI Jean-Christophe donne pouvoir à TERME Françoise – GUINIERI Frédéric donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – MANCEL Joël donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – MORBELLI Pascale donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à CHAZEAU Maurice – ROLANDO Christian donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SLISSA Monique donne pouvoir à LAFON Henri – SUSINI Jules donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé

**Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : ALBERT Guy – ALLIOTTE Sophie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – FILIPPI Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – MARTIN Régis – PEREZ Fabien – PIZOT Roger

**Secrétaire de séance** : Loïc GACHON

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_325-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Développement économique et emploi**

**Interventions économiques**

■ Séance du 08 Décembre 2016

**05\_2\_00**

■ **Syndicat Mixte Européen de l'Arbois - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2016**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

**Economie, nouvelles technologies, enseignement supérieur**

■ Séance du 15 Décembre 2016



### ■ Syndicat Mixte Européen de l'Arbois - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2016

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant:

Depuis le 01/01/2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est devenue statutairement membre du Syndicat Mixte de l'Arbois en lieu et place de la Communauté du Pays d'Aix. La clé de répartition reste inchangée entre les trois financeurs : le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône (dont la part est de 57 %), la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (pour 38 %) et le Conseil Régional PACA (pour 5 %).

A ce titre, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est tenue réglementairement de verser une cotisation annuelle au SMA sur la base du budget primitif approuvé par le Comité Syndical.

Ladite cotisation se compose d'une part de frais de fonctionnement et d'autre part, de dépenses d'investissement.

Jusqu'en 2010, la dépense correspondant à cette cotisation était imputée, conformément à la nomenclature en vigueur, sur la section de fonctionnement du budget communautaire. Or, depuis 2011, ce montant est réparti sur les sections d'investissement et de fonctionnement, sachant que la part d'investissement doit être présentée comme une demande de subvention soumise à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_325-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

### Le Budget d'investissement et la contribution des membres

Le budget total d'investissement tel que voté en Comité Syndical du 6 avril 2016 (voir délibération 2016-021 en annexe) s'élevait à **9 781 978,26€**. La contribution des partenaires était à hauteur de **3 167 844€** dont **1 203 781€** à la charge de la Métropole en vertu de la clé de répartition statutaire. La participation de la Métropole se répartissait de la façon suivante :

Programme	Montant global de la contribution des membres	Part de la Métropole
ZAC de la Gare	2 034 160€	772 981€
Domaine du Petit Arbois	1 133 684€	430 800€
<b>TOTAL</b>	<b>3 167 844€</b>	<b>1 203 781€</b>

Suite aux décisions d'intégration du SMA à la Métropole et à la suspension du projet d'aménagement de la ZAC de la Gare, le budget d'investissement initial a été corrigé à la baisse.

Dans un courrier daté du 27/09/2016, le SMA a sollicité une subvention partielle correspondant uniquement aux investissements engagés concernant l'aménagement et l'équipement du Petit Arbois à hauteur de **430 800€**. Cette participation de la Métropole est indispensable pour payer les travaux engagés et assurer l'équilibre financier de l'opération.

Nom	Domaine d'activités	Subvention d'investissement N-1	Budget global d'investissement	Subvention sollicitée
Syndicat Mixte de l'Arbois	Aménagement	1 087 611€	9 781 978,26€	430 800€

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5721-2 relatif aux syndicats mixtes ;

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20161208-2016_CT2_325-DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

- La délibération n° 2001\_A124 du Conseil Communautaire de la CPA du 17 décembre 2001 relative à l'approbation des statuts modifiés de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois et de la participation de la CPA ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention d'investissement de 430 800€ (quatre cent trente mille huit cents euros) au Syndicat Mixte de l'Arbois pour la réalisation du programme d'investissement 2016.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à cette délibération.

**Article 3 :**

Les crédits seront prélevés sur la ligne 3A-61-204181 qui présente les disponibilités nécessaires.

Pour enrôlement,  
Le Vice-Président Délégué  
Territoire numérique, Innovation  
Technologique

Gérard BRAMOULLÉ

**EXTRAIT DE LA SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 6 AVRIL 2016**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
Titulaires du Comité Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
17	10	3

L'an deux mille seize et le 6ème du mois d'Avril à 10 Heures 00.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Étude, d'Aménagement, d'Équipement et de Gestion de l'Europôle Méditerranéen de l'Arbois, s'est réuni le 30 Mars 2016 au domaine du Petit Arbois, sur les convocations adressées à ses membres par le Président, Monsieur Jean-Marc PERRIN, le 22 Mars 2016. Le quorum n'ayant pas été atteint, de nouvelles convocations ont été adressées le 30 Mars 2016, le Comité Syndical peut donc délibérer valablement sans condition de quorum.

❖ M. Maurice FARINE (Suppléant) représentait la C.C.I.M.P, membre associé.

**Étaient présents :**

❖ M. Jean-Marc PERRIN, Mme Brigitte DEVESA (Titulaires) du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône;

❖ Mme Dominique AUGÉY (Titulaire) du Conseil Régional PACA.

**N° 2016 – 021 : BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016**

**Vu** les articles L5721-1 à 6, L2311-1 et 2, L2312-1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** la délibération 2001-435 du 29 novembre 2001 modifiant les statuts ;

**Vu** la délibération 2016-01 du 23 février 2016 portant débat d'orientation budgétaire - Exercice 2016 ;

**Vu** la délibération 2016-017 du 06 avril 2016 adoptant le Compte de Gestion 2015;

**Vu** la délibération 2016-018 du 06 avril 2016 adoptant le Compte Administratif 2015;

**Vu** la délibération 2016-019 du 06 avril 2016 sur l'affectation du résultat 2015 ;

**Vu** la délibération 2016-020 du 06 avril 2016 sur les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) ;

**Où le rapport de présentation du Budget Primitif de l'exercice 2016, avec reprise des résultats 2015 et après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents de :**

- **Adopter le Budget Primitif – Exercice 2016 du Syndicat Mixte de l'Arbois conformément à son Annexe budgétaire.**
- **Autoriser le Président du Syndicat Mixte de l'Arbois à solliciter auprès de tout organisme public, toute subvention susceptible d'être attribuée.**

Ledit budget s'équilibre en recettes et en dépenses et s'élève :

En section d'investissement à : 9 781 978,26 €

En section de fonctionnement à : 10 572 836,00 €

Il est adopté :

- par nature au niveau du chapitre pour les deux sections
- avec vote formel sur chacun des chapitres
- avec reprise des résultats de l'exercice 2015

Accusé de réception en préfecture 013-251301222-20160406-2016-21-DE Date d'acceptation : 20/12/2016 Date de réception : 20/12/2016 DE Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**III – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT****10 572 836,00 €**

---

Chapitre 011 charges à caractère général :	2 077 050,00 €
Chapitre 012 charges de personnel :	1 337 200,00 €
Chapitre 65 autres charges de gestion courante :	52 200,00 €
Chapitre 66 charges financières :	529 000,00 €
Chapitre 67 charges exceptionnelles :	75 000,00 €
Chapitre 68 dotation aux provisions :	65 000,00 €
Chapitre 023 virement à la section d'investissement :	3 247 009,00 €
Chapitre 042 opérations d'ordre entre sections :	3 190 377,00 €

**IV – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT****10 572 836,00 €**

---

Chapitre 013 atténuations de charges :	5 000,00 €
Chapitre 70 produits du domaine :	456 500,00 €
Chapitre 74 contributions des membres :	5 657 844,00 €
Chapitre 74 autres dotations :	74 800,00 €
Chapitre 75 autres produits de gestion courante :	1 458 850,00 €
Chapitre 77 produits exceptionnels :	79 000,00 €
Chapitre 002 résultat reporté :	2 840 842,00 €

Accusé de réception en préfecture 013-251301222-20160406-2016-21-DE Date de télétransmission : 26/05/2016 Date de réception en préfecture : 26/05/2016 013-200054807-2016-208-2016_CT2_325- DE 4/8
Date de télétransmission : 20/12/2016 Date de réception préfecture : 20/12/2016

## LE BUDGET SYNDICAL 2016 (M 14)

### I - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

**9 781 978,26 €**

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) :	91 770,00 €
Chapitre 204 subventions d'équipement	800 000,00 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	707 467,00 €
Chapitre 23 Immobilisations en cours :	4 264 958,26 €
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées :	899 000,00 €
Chapitre 27 autres immobilisations financières :	334 160,00 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales :	21 824,60 €
Restes à réaliser 2015 :	2 662 798,40 €

### II - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

**9 781 978,26 €**

Chapitre 13 subventions d'investissement (hors 138) :	28 509,00 €
Chapitre 10 dotations (hors 1068) :	120 000,00 €
Chapitre 1068 excédent de fonctionnement capitalisé :	883 100,73 €
Chapitre 165 dépôts et cautionnement reçus :	5 000,00 €
Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement :	3 247 009,00 €
Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections :	3 190 377,00 €
Chapitre 041 opérations patrimoniales :	21 824,60 €
Restes à réaliser 2015 :	14 230,00 €
Chapitre 001 solde d'exécution reporté :	2 271 927,93 €

Accusé de réception en préfecture  
013-251301222-20160406-2016-21-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception en préfecture : 20/12/2016  
DE 3/6  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

**LES CONTRIBUTIONS DES MEMBRES SERONT APPELEES A HAUTEUR DE : 5 657 844 €**

Se répartissant, selon les statuts, de la façon suivante :

- part relative à la couverture des dépenses de fonctionnement (y compris les crédits correspondants au prélèvement lié au remboursement de la dette) :

**2 490 000 €**

Répartition :

- Conseil Départemental	1 419 300 €
- Métropole	946 200 €
- Conseil Régional	124 500 €

- part relative au financement des programmes d'investissement :

**3 167 844 €**

Répartition :

- Conseil Départemental	1 805 671 €
- Métropole	1 203 781 €
- Conseil Régional	158 392 €

**POUR SYNTHESE : CONTRIBUTIONS TOTALES DES MEMBRES**

➤ Conseil Départemental (57%)	3 224 971 €
➤ Métropole (38%)	2 149 981 €
➤ Conseil Régional (5%)	282 892 €

FAIT A AIX-EN-PROVENCE, LE 6 AVRIL 2016

**LE PRESIDENT,**

**JEAN-MARC PERRIN**

DELIBERATION 2016-021

Affichée le : 14/04/16

Rendue exécutoire à partir du : 15/04/16

Accusé de réception en préfecture  
013-251301222-20160406-2016-21-DE  
Date de télétransmission : 26/05/2016  
Date d'accusé de réception en préfecture : 20/12/2016  
013-200054807-201604208-2016\_CT2\_325-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

Accusé de réception en préfecture  
013-251301222-20160406-2016-21-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception en préfecture : 20/12/2016  
DE 6/6  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016

SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS - - Budget du SYNDICAT MIXTE DE L'ARBOIS		BP	2016
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Le Président,  
 A. *J.M. Perrin*, le *06/04/2016*  
 Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : *10*  
 Nombre de membres présents : *30*  
 Nombre de suffrages exprimés : *30*  
 VOTES : Pour : *30*  
 Contre : *00*  
 Abstention : *00*

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session *ordinaire*  
 A. *J.M. Perrin*, le 06/04/2016

Date de convocation : *30/03/2016*  
*Deuxième convocation*  
*sans quorum*

Les membres du Comité syndical,




LE PRESIDENT DU SYNDICAT  
 MIXTE DE L'ARBOIS

*J.M. Perrin*  
 Jean-Marc PERRIN

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le *14/04/16*, et de la publication le *15/04/16*  
 A. *J.M. Perrin*, le *16/04/16*

Accusé de réception en préfecture  
 013-251301222-20160406-2016-21-DE  
 Date de télétransmission : 26/05/2016  
 Date de récépissé en préfecture : 26/05/2016  
 013-200054807-20161208-2016\_CT2\_325-DE  
 Date de télétransmission : 20/12/2016  
 Date de réception préfecture : 20/12/2016

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Syndicat Mixte Européen de l'Arbois - Attribution d'une subvention d'investissement pour l'année 2016**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	73
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	73
Majorité absolue	37
Pour	73
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 DEC. 2016**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20161208-2016\_CT2\_325-  
DE  
Date de télétransmission : 20/12/2016  
Date de réception préfecture : 20/12/2016